

10 février 2009

## La deuxième séance de négociations Agirc / Arrco du 9 février 2009 : Aucune réelle avancée

Les négociations relatives à l'avenir de l'Agirc et de l'Arrco ont débuté le 27 janvier 2009.

La première réunion a permis d'établir le cadrage de la négociation, les différentes demandes de chiffrage et le calendrier des trois prochaines réunions qui s'étalent jusqu'au 23 mars 2009.

**L'objectif de ces négociations est de parvenir à un accord avant le 1er avril 2009** afin que les nouveaux paramètres des régimes complémentaires puissent être intégrés à cette date-là « informatiquement » dans les entreprises et les institutions.

Au cours de cette rencontre, les services de l'Agirc et de l'Arrco ont présenté aux partenaires sociaux les nouvelles projections sur la situation financière des deux régimes de retraites complémentaires, intégrant les effets de la crise économique. Selon ces projections, ces deux régimes seront globalement en déficit dès 2009, soit cinq à six ans plus tôt que prévu. Cela s'explique notamment par la hausse prévisible du taux de chômage qui a pour conséquence directe d'amoinrir les ressources des régimes de retraites complémentaires, les cotisations étant assises sur la masse salariale. Toutefois, ces résultats sont à tempérer dans la mesure où ils n'intègrent pas le produit des réserves. Il convient néanmoins, pour assurer la pérennité de nos régimes de retraites complémentaires et assurer un niveau de retraite décent, de réaliser des efforts.

Dans le cadre de ce rendez-vous **la CFE-CGC a rappelé que les partenaires sociaux n'étaient pas que des gestionnaires des régimes Agirc et Arrco, mais qu'ils avaient également une responsabilité sociale, vis à vis des salariés et des retraités du privé, à exercer dans le cadre du paritarisme.** C'est pourquoi l'encadrement accepte de faire des efforts sur les paramètres relatifs à la durée et au niveau de cotisations mais à l'unique condition que soit apportée la garantie collective que la baisse du rendement<sup>1</sup> est stoppée et même qu'une inversion de tendance est possible sur le moyen terme.

D'autre part, **pour la CFE-CGC, il est vital d'impulser aux cours de ces négociations de réelles perspectives sur les vingt prochaines années** afin d'éviter les effets anxiogènes des différents points d'étapes à venir et ainsi de restaurer la confiance des salariés et particulièrement des jeunes générations dans leur régimes de retraites complémentaires Agirc / Arrco.

Après avoir rappelé le principe selon lequel l'âge de 65 ans constituait l'âge pivot auquel la retraite devait être servie à taux plein dans les régimes Agirc / Arrco, **la CFE-CGC a réaffirmé son attachement au dispositif de l'AGFF<sup>2</sup>** qui permet de répondre à une obligation morale et sociale de liquider sans abattement sa retraite complémentaire à taux plein dès lors que la

<sup>1</sup> **Rendement** : Rapport entre le montant des pensions perçues au cours de la retraite et le montant des cotisations versées au cours de la vie active

<sup>2</sup> **AGFF** signifie **A**ssociation pour la **G**estion du **F**onds de **F**inancement de l'ARRCO et de l'AGIRC. Elle a pour objet de financer le surcoût pour l'ARRCO et l'AGIRC de la liquidation de la retraite à partir de 60 ans, voir 55 ans (pour les retraites pour carrière longues des personnes en situation de handicap) ou 56 ans pour les retraites pour carrière longue.

retraite du régime général a été liquidée à taux plein. Pour la CFE-CGC, la crise que la France traverse actuellement ne doit pas servir de prétexte à une révision sur le moins disant, mais au contraire être l'occasion d'aboutir à une meilleure solution sociale en matière de retraite complémentaire. Une des pistes à explorer pour l'encadrement afin d'atteindre cet objectif revient à **instaurer un régime Agirc au premier euro qui constitue la meilleure garantie pour les classes moyennes.**

**Cette rencontre a marqué un consensus y compris du patronat sur le fait que les négociations ne devaient pas avoir d'incidence sur les conditions de départ en retraite en 2009. Autrement dit, les employeurs ne souhaitent pas remettre en cause à court terme la retraite complémentaire à taux plein dès 60 ans. Toutefois, les organisations patronales visent pour l'essentiel le relèvement progressif de l'âge de la retraite d'un trimestre par an, tout en admettant que ces négociations ne percutent pas les conditions des prochains départs en retraite de 2009.**

La seconde séance de négociation du 9 février a été consacrée à l'étude des mesures de redressement qui seraient utiles pour tenter de rééquilibrer sur le long terme l'Agirc et l'Arrco.

Il apparaît ainsi, que la hausse d'un point de cotisations pourrait rapporter par an et dans leur architecture actuelle, entre 675 millions et 946 millions d'euros pour l'Agirc et entre 4,3 milliards et 5,4 milliards d'euros pour l'Arrco.

Un recul de l'âge minimum de départ à 61 ans en 2013 rapporterait en fonction des cas entre 138 millions à 1,2 milliards d'euros en 2015 et un recul à 63 ans en 2021 permettrait en fonction des options d'amener entre 172 millions et 1,880 milliards d'euros supplémentaires pour les régimes Agirc / Arrco.

Enfin, le dernier paramètre étudié traitait du rendement qu'il faudrait baisser d'environ 20% d'ici 2017 pour équilibrer les régimes. **Cette dernière mesure est totalement inacceptable pour la CFE-CGC, qui défend l'idée de stopper la baisse des rendements et même de l'augmenter à moyen terme.**

A l'issue de la réunion, le patronat s'est dit prêt à accepter une hausse des cotisations à l'unique condition que les organisations syndicales acceptent de faire un effort sur au moins un des deux autres paramètres relatifs à l'âge et / ou au rendement.

Gilles Castre  
[castre@cfecgc.fr](mailto:castre@cfecgc.fr)